

# SEANCE DU 28 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le 28 juillet, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Linards, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Claude SAUTOUR, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/07/2017

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents ..... 10  
Votants ..... 12

Présents : Mrs et Mmes. SAUTOUR, HEUZARD, VILLENEUVE-LAMOUREUX, BELLIER, NANOT, LEPETIT, CHOLET, DOUDARD, TAURON, CHALARD.

Secrétaire de séance : Mme HEUZARD

Mr Bernard CHAPUT a donné procuration à Mr Jean-Claude SAUTOUR

Mme Nadine LAUCOURNET a donné procuration à Mme Marie-Noëlle HEUZARD

Monsieur le maire demande à l'assistance de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : local hangar bourg

## APPROBATION COMPTE RENDU DU 14 JUIN 2017

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 14 juin 2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le dit compte rendu.

## DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Monsieur le maire propose les modifications budgétaires suivantes :

### Budget principal :

#### Dépenses d'investissement:

- article 2313 Opération 062 (menuiseries mairie): +900.00€
- article 2313: -900.00€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les modifications budgétaires telles que définies ci-dessus.

## ROUTE DE COMAILHAC

Monsieur le maire informe les élus que lors de la prise de délibération n°2016/49 du 10 novembre 2016 concernant l'acquisition des parcelles appartenant à Mr Olivier NANOT à Villechenour, deux parcelles ont été omises : ZD 47 et ZD 51. Elles doivent donc être incluses dans la nouvelle délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable à cette acquisition au prix demandé, soit 10.00€
- Autorise son maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle de terrain et à passer le moment venu l'acte notarié

De plus, une partie d'une parcelle répertoriée en chemin foncier 63A, fait partie intégrante de la propriété de Mr Olivier NANOT qui souhaiterait régulariser cette situation. Une délibération en ce sens sera prise ultérieurement.

## **MISE A DISPOSITION LOCAL GARE**

Monsieur le maire rappelle au Conseil que les « anciens » jeunes ont laissé le local l'an dernier.

François ROCHE, sous la responsabilité de ses parents et avec présentation d'une attestation d'assurance, souhaiterait que le local soit à nouveau mis à disposition des jeunes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mr le maire à signer ladite convention en ajoutant la précision suivante : interdiction de faire un double des clés.

## **LOCAL HANGAR BOURG**

Monsieur le maire rappelle la demande de l'AS Pétanque Linards pour la mise à disposition de ce local au club afin de pouvoir continuer à jouer l'hiver.

Mr Bernard DE FORNEL avait pris contact avec la mairie afin d'acquérir ce bien mitoyen du sien, mais aucune proposition chiffrée n'a été formulée.

De même, de jeunes artisans souhaiteraient louer ce lieu, mais ils n'en ont pas les moyens financiers.

Mr le maire propose de le mettre à disposition de la Pétanque, sachant que toute activité économique sera prioritaire.

Néanmoins, le bâtiment présente des problèmes électriques (l'abonnement sera pris en charge par la commune) et de raccordement à l'eau et l'assainissement.

Des élus iront un samedi matin faire un état des lieux ; et la délibération sera prise ultérieurement.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Questionnaire transfert eau/assainissement à Briance-Combade : les élus souhaitent plus de renseignements pour se prononcer. Mme Bardin, technicienne eau à Briance-Combade sera sollicitée pour venir répondre aux interrogations des élus.
- Coop : aucun accord trouvé avec un possible repreneur pour l'instant.
- Médecin : la commission s'est réunie il y a 10 jours ; il n'y a toujours aucune piste sérieuse. Mr le maire a rencontré Bernard DECOUTY et Marie-Hélène CHAPUT en présence d'un membre de la CCI. Bernard DECOUTY est vendeur de sa part du cabinet médical à hauteur de 65 000€ ; Mme CHAPUT n'a pas précisé le montant de sa part. la commune pourrait vendre la maison louée à Mr et Mme RAIGNE et par là même acheter le cabinet médical. Une subvention de l'Etat est possible, mais à condition d'avoir un médecin. Le cabinet médical pourrait accueillir un médecin, un dentiste et un cabinet d'infirmier.

Mme Laucournet Nadine arrive, Mr Tauron Denis quitte l'assemblée.

- Logements personnes âgées : la construction de 4 logements serait possible : le Conseil départemental prend en charge la construction et l'entretien de ces bâtiments, la commune fournit le terrain à proximité immédiate du centre-bourg.